

ANNEXE III Onglet 1

INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
Champlain, boulevard / Sillery, côte de	x			
Église, route de l' / Roland-Beaudin, avenue				x
Hochelaga, boulevard / De Rochebelle, avenue	x			
Jacques-Berthiaume, rue / 79 m au nord du chemin Sainte-Foy, sur une distance de 150 m en direction nord	x	x		
Liège, avenue de / du boulevard Neilson à l'avenue Montpetit	x	x		
Myrand, avenue / 25 m au sud de la rue Géronce-Gariépy		x		
René-Lévesque Ouest, boulevard / Myrand, avenue	x			
Saint-Yves, rue / de la rue Huot, sur une distance de 220 m en direction sud	x	x		
Sauvé, rue / Lapointe, rue		x		
Sillery, côte de / 52 m au nord du boulevard Champlain	x			
Sillery, côte de / Foulon, chemin du		x		
Triquet, rue / 28 m à l'ouest de la rue Roméo-Vachon				x

ANNEXE III

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D'UNE INTERSECTION RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

Intersection	Approche	Manoeuvre	Catégories
Laurier, boulevard (voie de desserte) /Sauvé, rue	ouest	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Maguire, avenue / Bourbonnière, rue	Sud	Interdiction de tourner à droite, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous
Marguerite-Bourgeoys, avenue / Gomin, chemin	Sud	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Thornhill, avenue	Sud	Obligation de tourner à droite ou à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous